Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 029-212901227-20260626-2026062411-DE

MAIRIE DE LAZ
CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION

Nombre de Conseillers :
En exercice : **15**
Présents : 12
Votants : 15

Délibération n°20260624_11

L'an Deux Mille Vingt-six.
le 24 juin 2026,
le Conseil Municipal de la Commune de **LAZ**
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à 19 heures 30,
A la salle Bellevue, sous la présidence de Mr Erwan Briand, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 19/06/2026.
Etaient présents : M. BRIAND Erwan, Mme GALLAIS Magali, M. LEVENEZ Nicolas, Mme LAZ Laura, Mme SALAUN Corinne, , Mme LE SANN Camille, Mme MENOT Fanny, Mme MAHE Françoise, M. HUGUENIN Hervé, Mme PLOE Marine, M. HUGUENIN Alban, M. PETILLON JACQUES
Absents, M. LE DU Stéphane, M. THOMAS Yannig, M. ALLAIN Mikaël,
Tous les trois ont donné pouvoir
Secrétaire de séance : LAZ Laura
Etaient également présente : Evennou Valérie, Secrétaire générale de Mairie.

Objet : Lancement de consultation travaux de voirie :

Mr le Maire expose :

Suite à la réunion de voirie en date du 18 juin 2026, la commission a émis un avis défavorable à la réalisation des réfections de voiries proposées par le service technique dans le cadre du plan Pluriannuel d'investissement.
Par ailleurs la demande de subvention faite auprès de la DETR pour la réfection de la sécurisation de la rue de Trévarez a été rejetée.
Monsieur le Maire a eu un entretien avec Monsieur De Calan, Président du département, ce dernier lui a proposé de faire une demande d'aide au département dans le cadre du Volet 1 du PACTE Finistère pour la sécurisation de la Rue de Trévarez au vu de la circulation très importante qu'elle subit dans le cadre de la manifestation « Noël à Trévarez ».
C'est pourquoi Monsieur le Maire demande au conseil de :

- Déposer le dossier de demande d'aide financière,
- De lancer la consultation des entreprises sous la forme de 3 devis pour cette opération.

Le Conseil, après délibération et à l'unanimité de ses membres ;

- Autorise le dépôt du dossier sur la plateforme dédiée.
- Autorise le lancement de consultation.

Pour extrait certifié conforme, le 25 juin 2026
La secrétaire de séance, Laura LAZ

MAIRIE DE LAZ 29520

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Erwan Briand

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 029-212901227-20260626-2026062411-DE

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.
De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative